



# **BULLETIN D'INFORMATION**

## *Printemps 2017*

### **Décisions du Conseil Municipal du 10 novembre 2016**

**Présents** : Mmes et MM BERNARDIE, BONNEL, COSTE, DACHER, DEGAS, DELMAS, GALLAND, LAFEUILLE, OVTCHARENKO, MERAUD, PEJOINE-MAGNAUDET, PEREIRA, POMPIER, SOLEIHAVOUP et VIALLE.

**Secrétaire de Séance** : Marie DELMAS

**Adhésion au service commun de la CABB pour la délivrance des autorisations d'urbanisme:** (votée à l'unanimité)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, la Communauté d'Agglomération du bassin de Brive (CABB) s'est dotée d'un service commun réalisant pour le compte de ses communes membres l'instruction des actes et autorisations relatifs à l'occupation des sols (permis de construire...).

Considérant que suite au désengagement des services de l'état et pour des raisons tenant à la sécurité juridique des actes en question, il convient de se rapprocher du service commun de la CABB

Il est décidé d'adhérer au service commun mutualisé d'instruction des autorisations de droit des sols mis en place par la CABB, au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Taux et exonérations facultatives en matière de taxe communale d'aménagement:** (votée à l'unanimité)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instituer sur l'ensemble du territoire communal un taux de 1,5 %.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an et est reconductible.

**Contrat enfance jeunesse 2016/2019:** (votée à l'unanimité)

La commune met en œuvre des actions éducatives et sociales concertées qui engendre la contractualisation d'un **Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.)** avec la C.A.F. de la Corrèze pour les actions suivantes : accueil Loisirs Sans Hébergement moins de 6 ans, accueil Loisirs Sans Hébergement plus de 6 ans, séjours, accueil de Jeunes, BAFA.

Le dernier C.E.J. est arrivé à échéance le 31 décembre 2015. Il est nécessaire de le reconduire pour une durée de 4 ans et d'offrir une cohérence de l'offre d'accueil et de loisirs sur le « Territoire » des communes de Dampniat, la Chapelle aux Brocs et Malemort, en tenant compte des différentes périodes éducatives des enfants de 3 à 17 ans.

Pour info, la participation de notre commune pour nos enfants s'élève ces deux dernières années à 16 493€ et à 10 172€.

Le Conseil Municipal adopte le Contrat Enfance Jeunesse avec la C.A.F. et les autres communes du Territoire.

**Contrat de Maintenance Logiciels ODYSSEE du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019**

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer le nouveau contrat de maintenance des logiciels avec la Société Odyssee Informatique, ZI la Rivière - 19360 Malemort, pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019 et pour un montant de 767.94 € HT.

**Renouvellement convention adhésion fourrière de Brive:** (votée à l'unanimité)

Chaque commune doit disposer :

- Soit d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvé errants ou en état de divagation,
- Soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune avec l'accord de cette dernière.

La convention avec la fourrière de Brive prend fin au 31 décembre 2016 et il convient de la reconduire.

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention de la fourrière de Brive qui sera conclue du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2021, au titre de l'utilisation des installations et services de la fourrière pour animaux de la ville de Brive ; la commune de Dampniat acquittera une participation annuelle de 1 € par habitant.

**Frais scolarité Malemort et Cosnac 2015/2016:** (votée à l'unanimité)

La ville de Malemort a transmis le décompte des frais de scolarisations d'enfants de Dampniat sur sa commune au cours de l'année 2015/2016, d'un montant de **14 095.65 €**, pour 9 enfants en maternelle et 2 enfants en primaire.

La ville de Cosnac a également transmis le décompte des frais de scolarisations d'enfants de Dampniat sur sa commune au cours de l'année 2015/2016, d'un montant de **803.64 €**. Ces frais concernent un élève de maternelle sur 5 mois.

L'ensemble des frais de scolarité des enfants de Dampniat scolarisés hors de notre école s'élève à **16 976.49€** pour l'année scolaire 2015/2016.

**Révision du tableau de classement des voiries communales:** (votée à l'unanimité)

Monsieur Le Maire rappelle que le précédent tableau de classement des voies communales avait été approuvé par le Conseil Municipal le 13 décembre 2011 pour un linéaire de 28 587ml, il est proposé de classer d'autres voiries en voirie communale, la nouvelle longueur de voirie communale s'établit à **30 616 ml**.

**Participation au parrainage au collège:** (votée à l'unanimité)

Le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer de participation pour les élèves scolarisés au collège.

Pour les élèves scolarisés en primaire, les demandes seront analysées au cas par cas.

**Contrat dépannage entretien éclairage public:** (votée à l'unanimité)

Dans l'attente de la prise de compétence de l'entretien de l'éclairage public par la FDEE19, est renouvelé le contrat avec la SDEL MASSIF CENTRAL, ce pour 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il est renouvelable 2 fois.

**Lancement des enquêtes publiques pour l'aliénation de chemins ruraux:** (votée à l'unanimité)

Monsieur le maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2016 concernant les demandes d'aliénation, d'une part, de M et Mme Bernardo Daniel, de M. Espinasse Jérôme et Mme Fonbustier Laëtitia, par courriers en date du 1<sup>er</sup> juin 2013, d'aliénation d'un chemin mitoyen à leurs propriétés situé entre les parcelles AE 330, 361 et 372 et d'autre part de M. Lecavelier Eloi et Mme Blary Céline, par courrier en date du 5 mai 2016, d'aliénation d'une partie d'un chemin rural situé entre les parcelles AK 95, 96 et 98.

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a délibéré favorablement sur ces demandes d'aliénation.

Il rappelle également la délibération en date du 25 janvier 2011, précisant que les procédures d'aliénation seront lancées, soit après une troisième demande d'aliénation ou soit dans les deux ans qui suivent la date de la première demande.

Il est décidé de lancer les enquêtes publiques pour les demandes en cours.

**Contrat téléphone et Internet:** (votée à l'unanimité)

Le maire informe de l'arrivée à son terme du contrat téléphone avec la société SPIE à Malemort, et propose de ne pas le renouveler.

Il propose de mutualiser les services téléphoniques, fixe, mobile, internet et de retenir la proposition « Office Orange open pro » d'un forfait à 182.40 € HT par mois, matériel compris, avec un engagement de 24 mois à compter de cette décision.

**Décision modificative n°2 (achat four et isolements):** (votée à l'unanimité)

Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée que le four de la cantine est en panne ; le coût des réparations étant trop important, il s'avère qu'il y a lieu de le renouveler.

Il précise qu'il va falloir également acheter des isolements aux normes.

**Décision modificative N°3 (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales):** (votée à l'unanimité)

Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée du fait que 7 communes ont voté contre la délibération du 27 juin 2016 de l'agglomération de Brive qui proposait un régime dérogatoire de prise en charge plus favorable pour les communes du FPIC par l'agglomération. En conclusion le régime de droit commun reste applicable. Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative afin d'ajuster nos prévisions budgétaires.

### Décisions du Conseil Municipal du 20 février 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 février 2017.

**Présents** : Mmes et MM BERNARDIE, COSTE, DACHER, DELMAS, GALLAND, LAFEUILLE, OVTCHARENKO, PEJOINE-MAGNAUDET, MERAUD, POMPIER, SOLEIHAVOUP, VIALLE.

**Absents excusés** : Mmes BONNEL et DEGAS et M PEIRERA - **Secrétaire de Séance** : Mme DELMAS

\*\*\*\*\*

**Inscription du circuit de Lacoste au PDIPR:** (votée à l'unanimité)

Le P.D.I.P.R : Plan Départemental Itinéraire de Promenade et de Randonnée inclut le chemin balisé passant par la Francie et Lacoste. Il a été signé par les 15 propriétaires riverains et a été adopté à l'unanimité en conseil.

**Opposition au transfert de la compétence en matière de PLU à l'EPCI:** (votée à l'unanimité)

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) de 2014 a instauré un mécanisme de transfert de droit de la compétence des communes en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, au profit des communautés de communes ou d'agglomération. Toutefois, si elles le souhaitent, un principe de minorité de blocage a été instauré afin de permettre aux communes de s'opposer au transfert de la compétence à leur Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB), constitué de 48 communes, se couvre progressivement de documents d'urbanisme. 24 communes sont dotées d'un PLU, 15 possèdent une carte communale, 9 communes restent au Règlement National d'Urbanisme (RNU) mais sont engagées dans une démarche d'élaboration de PLU. Il est également important de souligner que de nombreux PLU ou cartes communales approuvés sur la CABB sont en cours de révision par le biais de groupement de commandes. Ces groupements constituent une première démarche de sectorisation du territoire de l'Agglomération et préparera l'EPCI au PLU intercommunal. Pour rappel, le transfert de la compétence à l'EPCI aura pour conséquence l'élaboration du PLU intercommunal à l'échelle de l'agglomération de Brive. Si le transfert n'a pas lieu, la situation reste inchangée pour la commune.

Il est décidé de s'opposer à ce transfert, ce pour une meilleure maîtrise du devenir du foncier et de visibilité en matière de constructibilité.

**Création d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi CUI-CAE:** (votée à l'unanimité)

La délibération du 3 février 2016, portant création d'un CAE indique qu'un personnel pourrait être recruté au sein de la commune de Dampniat, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien polyvalent.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 1 an à compter du 6 janvier 2017 et prendre fin le 5 janvier 2018 inclus.

Il est décidé du renouvellement d'un poste CUI-CAE sur 24h à la demande de l'agent: Missions dévolues : Agent d'entretien polyvalent.

**Participation au financement « Classe Découverte 2017 » de l'école de Dampniat:** (votée à l'unanimité)

Monsieur le maire énonce un projet de classe découverte, de 5 jours dont 4 nuits au Lioran du lundi 15 mai au vendredi 19 mai 2017, au profit des 36 élèves de l'école de Dampniat.

Le coût par élève serait donc de 250,80 €.

Monsieur le maire rappelle que lors de la précédente classe découverte au Lioran en 2013, la participation de la commune était de 140€ par élève.

Il est décidé de financer cette sortie à hauteur de 130,80€ par élèves soit un montant de 4709 €.

Monsieur le maire précise que l'APE participe à hauteur de 50 € par élève, le montant à charge pour les parents et par enfants sera de 70 € pour la semaine.

**Demande subventions voirie 2017 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux):** (votée à l'unanimité)

Monsieur le maire rappelle le programme de voirie 2016-2017 attribué à l'entreprise TP Pouzol – ZA RN89 – 19190 Aubazine et que pour l'année 2017, le montant des travaux s'élève à 50 534,40 € HT (60 641,28 € TTC).

Monsieur le maire propose de solliciter une subvention de l'Etat pour aider financièrement à la réalisation de la deuxième année du programme voirie 2016/2017, pour les tronçons de VC4, VC 7, VC 12, VC 14 et VC 30. Le montant s'élevant donc à 50 534,40 € HT. Il est proposé également de demander du FST à la CABB sur le tronçon de VC14 dont le montant estimatif des travaux s'élève à 27 352,50€ HT

Il est décidé de solliciter une subvention de l'Etat d'un montant de 20 213,60 € afin d'aider à financer cette opération.

**Demande subventions voirie 2017 (Fonds de Soutien Territorial):** (votée à l'unanimité)

Monsieur le maire propose de solliciter, dans le cadre du FST (délibération du 26/09/2016), une subvention de la CABB sur le tronçon de VC14 dont le montant estimatif des travaux s'élève à 27 352,50€ HT.

Le projet de plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

- DETR (40%) 20 213,60 €
- FST (25%) 6 838,12 €
- TVA (20%): 10 106,88 €
- Commune: 23 482,68 €

Il est décidé de solliciter une aide d'un montant de 6 838,12 € à l'Agglo de Brive

**Attribution marché ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) 2017:** (votée à l'unanimité)

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux pour l'année 2017.

Monsieur le maire précise les 2 devis reçus pour les travaux d'accessibilité des WC associatifs : entreprise CJFC Plomberie pour un montant de 3895,26€ HT et entreprise Mesturoux-Bossoutrot pour un montant de 3287,22€ HT.

Il précise également les 2 devis pour les travaux d'accessibilité des locaux associatifs : entreprise Pouzol pour un montant de 8900€ HT et entreprise LMD/Echelle européenne pour un montant de 9142€ HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :

- attribuer le marché Adap accessibilité WC à l'entreprise Mesturoux-Bossoutrot de Cornil.
- attribuer le marché Adap accessibilité locaux à l'entreprise Pouzol d' Aubazine.

**Délibération renouvellement adhésion mission locale 2017:** (votée à l'unanimité)

Le maire rappelle que la commune adhère depuis de nombreuses années à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes de l'arrondissement de Brive. Il ajoute que le contexte de crise grave que nous connaissons aujourd'hui, il est plus que jamais indispensable de poursuivre et d'intensifier les actions facilitant l'accès à l'emploi des jeunes.

Il précise que la base de la cotisation repose sur la population DGF soit 760 habitants avec une cotisation de 0,85 €. Le montant pour l'année 2017 s'élève à 646 €.

Il est décidé de renouveler pour 2017 son adhésion à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes.

**Révision loyers Palulos au 1er janvier 2017. Logement A et B du Presbytère:** (votée à l'unanimité)

Monsieur le maire rappelle qu'il convient d'actualiser les loyers "Palulos" à compter du 1er janvier 2017.

Il propose au conseil municipal de ne pas augmenter les loyers et charges des logements "Palulos" des deux logements A et B de l'ancien Presbytère de la commune.

Il est décidé que les loyers et charges des deux logements A et B de l'ancien presbytère ne seront pas augmentés et seront:

Logement A Loyer: 322,45 €/mois et charges: 68,38 €/mois - Logement B Loyer: 322,45 €/mois et charges: 110,97 € mois

**Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP ou nouveau régime indemnitaire):** (votée à l'unanimité)

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- L'IFSE, indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise : part liée au niveau de responsabilité et d'expertise du poste et prenant en compte l'expérience professionnelle de l'agent ;
- Le CIA, complément indemnitaire annuel : part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

Le CIA est un complément du RIFSEEP, qui ne diminue pas l'IFSE. Il est basé sur l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent, le niveau hiérarchique, les responsabilités, l'encadrement et la gestion des entretiens professionnels.

Les cadres d'emplois concernés dans la collectivité sont de catégorie C : Adjoint administratif principal 2ème classe, adjoint administratif 2ème classe, agent de maîtrise, adjoints techniques

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide :

- d'instaurer l'IFSE. et le C.I.A .au bénéfice des agents concernés dans la collectivité
- de déterminer le montant de l'IFSE et du CIA suivant le tableau joint.
- de déterminer le montant du CIA en fonction des critères suivants :

Efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs, les compétences professionnelles et techniques, les qualités relationnelles et la capacité d'encadrement ou la capacité à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

| Cadres d'emploi       | Groupe de fonctions | Plafond Annuel ETAT IFSE | Montant annuel proposé par la collectivité IFSE | Plafond annuel CIA | Montant annuel proposé par la collectivité CIA |
|-----------------------|---------------------|--------------------------|---|--------------------|--|
| Adjoint administratif | Groupe 1            | 11 340,00 €              | 4 500,00 €                                      | 1 260,00 €         | 450,00 €                                       |
|                       | Groupe 2            | 10 800,00 €              | 2 000,00 €                                      | 1 200,00 €         | 200,00 €                                       |
| Agent de maîtrise     | Groupe 1            | 11 340,00 €              | 3 500,00 €                                      | 1 260,00 €         | 350,00 €                                       |
| Adjoint technique     | Groupe 2            | 10 800,00 €              | 3000  | 1 200,00 €         | 300,00 €                                       |

**Acquisition foncière du chemin des Clèdes:** (votée à l'unanimité)

Monsieur le maire rappelle le souhait d'effectuer une réfection de la VC30, voirie qui débute à la RD130 pour desservir le hameau des Clèdes. Il s'avère qu'une partie de cette voirie, déjà goudronnée antérieurement par la commune, est en fait une propriété privée.

Le maire rappelle que l'utilisation des fonds publics à usage privé est interdite.

Après contacts et accord de vente du propriétaire de la parcelle en question cadastrée AR78, d'une superficie de 307m<sup>2</sup>, il est donc proposé au Conseil Municipal d'acquérir cette parcelle pour un montant de 500€.

Il est décidé de procéder à cette acquisition foncière pour le montant indiqué.

**Participation aux dépenses de fonctionnement de la fédération départementale d'électrification et des communes de la Corrèze – 2017:** (votée à l'unanimité)

Le maire donne lecture du courrier de la préfecture de la Corrèze en date du 13 février 2017 concernant la participation de la Commune de Dampniat aux dépenses de fonctionnement de la Fédération Départementale d'Electrification et des communes de la Corrèze.

Il est décidé de la mise en recouvrement par les services fiscaux du montant des contributions fiscalisées pour l'année 2017, à savoir une somme de 1 725€.

**Décisions du Conseil Municipal du 11 avril 2017**

**Présents :** Mmes et MM BERNARDIE, COSTE, DACHER, DEGAS, GALLAND, LAFEUILLE, OVTCHARENKO, PEIRERA, PEJOINE-MAGNAUDET, MERAUD, POMPIER, SOLEIHAVOUP, VIALLE.

**Absents excusés :** Mmes BONNEL et DELMAS - **Secrétaire de Séance :** Mme MERAUD

**Renouvellement adhésion fondation du patrimoine:** (votée à l'unanimité)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'opération de restauration du petit patrimoine et que nous avons sollicité la Fondation du Patrimoine pour nous aider à financer cette opération. Il rappelle que la collaboration avec la Fondation du Patrimoine est conditionnée par une adhésion de la commune.

Il propose en conséquence de renouveler notre adhésion à la Fondation du Patrimoine et de s'acquitter de la cotisation annuelle 2017, d'un montant de 75 €.

Il est décidé de renouveler l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine

**Régime indemnitaire 2017:** (votée à l'unanimité)

En application des textes, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer le régime indemnitaire 2017, Indemnité d'administration et de technicité (IAT), pour un montant de 13 703.10 € inscrit au budget 2017.

**Approbation du Compte administratif 2016 de la commune et affectation des résultats:** (votée à l'unanimité)

Le compte administratif 2016 de la Commune a été approuvé à l'unanimité.

Nous dégageons cette année 106 105 € d'excédent de fonctionnement et nous reportons 288 690 € sur notre budget de fonctionnement 2017. La section d'investissement est excédentaire cette année de 39 728 € cette année, mais avec un reste à réaliser en dépense de 79 447€ contre 3000€ en recette.

| Libellé                     | Fonctionnement      |                     | Investissement      |                     | Ensemble            |                       |
|-----------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
|                             | Dépenses            | Recettes            | Dépenses            | Recettes            | Dépenses            | Recettes              |
| Résultats reportés          |                     | 331 819,23 €        | 112 515,85 €        |                     | 120 761,12 €        | 331 819,23 €          |
| Opérations de l'exercice    | 471 005,10 €        | 577 110,54 €        | 141 674,24 €        | 181 403,23 €        | 612 679,34 €        | 758 513,77 €          |
| <b>TOTAUX</b>               | <b>471 005,10 €</b> | <b>908 929,77 €</b> | <b>254 190,09 €</b> | <b>181 403,23 €</b> | <b>733 440,46 €</b> | <b>1 090 333,00 €</b> |
| Résultat de l'exercice      |                     | 106 105,44 €        |                     | 39 728,99 €         |                     | 145 834,43 €          |
| Résultat de clôture         |                     | 437 924,67 €        | 72 786,86 €         |                     |                     | 365 137,81 €          |
| Reste à réaliser            |                     |                     | 79 447,68 €         | 3 000,00 €          | 79 447,68 €         | 3 000,00 €            |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>       | <b>471 005,10 €</b> | <b>908 929,77 €</b> | <b>333 637,77 €</b> | <b>184 403,23 €</b> | <b>804 642,87 €</b> | <b>1 093 333,00 €</b> |
| <b>RESULTATS DEFINITIFS</b> |                     | <b>437 924,67 €</b> | <b>149 234,54 €</b> |                     |                     | <b>288 690,13 €</b>   |

**Excédent fonctionnement à reporter pour 2017: 437 924,67 -149 234,54= 288 690,13 €**

**Approbation du compte administratif 2016 du lotissement et affectation de résultats:** (votée à l'unanimité)

Il reste 8 624 € d'emprunt à rembourser d'ici 2018. Le besoin de financement sera diminué de cette somme et il reste 4 lots de terrain à vendre au lotissement communal de la Francie.

| Libellé                     | Fonctionnement    |                   | Investissement      |               | Ensemble            |                   |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|---------------|---------------------|-------------------|
|                             | Dépenses          | Recettes          | Dépenses            | Recettes      | Dépenses            | Recettes          |
| Résultat CLOTURE n-1        | 0,00 €            | 0,00 €            | 203 558,19 €        |               | 203 558,19 €        | 0,00 €            |
| Opérations de l'exercice    | 1 248,00 €        | 1 248,00 €        | 4 624,00 €          | 0,00 €        | 5 872,00 €          | 1 248,00 €        |
| <b>TOTAUX</b>               | <b>1 248,00 €</b> | <b>1 248,00 €</b> | <b>208 182,19 €</b> | <b>0,00 €</b> | <b>209 430,19 €</b> | <b>1 248,00 €</b> |
| Résultat de clôture         | 0,00 €            | 0,00 €            | 208 182,19 €        | 0,00 €        | 208 182,19 €        | 0,00 €            |
| Reste à réaliser            |                   |                   |                     |               |                     |                   |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>       | <b>1 248,00 €</b> | <b>1 248,00 €</b> | <b>208 182,19 €</b> | <b>0,00 €</b> | <b>209 430,19 €</b> | <b>1 248,00 €</b> |
| <b>RESULTATS DEFINITIFS</b> | <b>0,00 €</b>     | <b>0,00 €</b>     | <b>208 182,19 €</b> |               | <b>208 182,19 €</b> |                   |

**Besoin de financement de la section investissement : 208 182.19€**

**Vote du Budget Prévisionnel de la commune:** (votée à l'unanimité)

|  | DEPENSES                                      |                   |                                     | RECETTES                                      |                   |                   |
|--|---|-------------------|-------------------------------------|---|-------------------|-------------------|
|  | Dépenses                                      |                   | BP 2017                             | Recettes                                      |                   | BP 2017           |
| <b>F</b><br><b>o</b><br><b>n</b><br><b>c</b><br><b>t</b><br><b>i</b><br><b>o</b><br><b>n</b><br><b>n</b><br><b>e</b><br><b>m</b><br><b>e</b><br><b>n</b><br><b>t</b> | Charges à caractère général 011               |                   | 249 912,95                          | Atténuation charges 013                       |                   | 40 000,00         |
|  | Charges de personnel 012                      |                   | 270 550,00                          | Remboursement personnel 6419                  |                   | 40 000,00         |
|  | Atténuation de produits 014                   |                   | 3 000,00                            | Produits des services 70                      |                   | 21 750,00         |
|  | Autres charges gestion courante 65            |                   | 142 111,80                          | Impôts et taxes 73                            |                   | 327 798,00        |
|  | Charges financières 66                        |                   | 10 000,00                           | Dotations et subventions 74                   |                   | 113 021,00        |
|  | Charges exceptionnelles 67                    |                   | 1000,00                             | Autres produits 75                            |                   | 14 000,00         |
|  | Dotation aux provisions 68                    |                   | 15 000,00                           | Produits financiers 76                        |                   | 0,00              |
|  | Dépenses imprévues 022                        |                   | 25 000,00                           | Produits exceptionnels 77                     |                   | 0,00              |
|  | <i>Opé ordre transfert entre sections 042</i> |                   | 0,00                                | <i>Opé ordre transfert entre sections 042</i> |                   | 0,00              |
|  | <b>Virement à la section d'inv 023</b>        |                   | <b>88 684,38 €</b>                  |   |                   |                   |
|  | <b>Déficit de fonct 002</b>                   |                   | 0,00                                | <b>Excédent de fonct 002</b>                  |                   | <b>288 690,13</b> |
| <b>CUMUL DEPENSES</b>  |   | <b>805 259,13</b> | <b>CUMUL RECETTES</b>               |   | <b>805 259,13</b> |                   |
| <b>I</b><br><b>n</b><br><b>v</b><br><b>e</b><br><b>s</b><br><b>t</b><br><b>i</b><br><b>s</b><br><b>s</b><br><b>e</b><br><b>m</b><br><b>e</b><br><b>n</b><br><b>t</b> |   | <b>RAR</b>        | <b>BP 2017</b>                      |   | <b>RAR</b>        | <b>BP 2017</b>    |
|  | Remboursement d'emprunts 1641                 |                   | 33 500,00                           | Dotations (FCTVA TLE) 10                      |                   | 23 315,62         |
|  | Remboursement dépôt caution 165               |                   | 2 000,00                            | Subventions DETR 13                           | 3 000,00          | 47 900,00         |
|  | Immob incorporelles 20                        | 30 000,00         | 6 000,00                            | Emprunts 16                                   |                   | 0,00              |
|  | Immob corporelles 21                          | 49 447,68         | 110 900,00                          |   |                   | 0,00              |
|  | Immob en cours 23                             |                   | 0,00                                | <i>Integration frais d'études 2031 (041)</i>  |                   | 0,00              |
|  | Dépenses d'ordre (040)                        |                   | 0,00                                | <i>Recettes d'ordre (040)</i>                 |                   | 0,00              |
|  | <i>Integration frais d'études 2315 (041)</i>  |                   | 0,00                                | <i>produit cession immobilisation 024</i>     |                   | 2 500,00          |
|  |   |                   |                                     | <b>Affectation du résultat 1068</b>           |                   | <b>149 234,54</b> |
|  | Dépenses imprévues 020                        |                   | 10 000,00                           | <b>Virement de la section fonct 021</b>       |                   | <b>88 684,38</b>  |
|  | <b>Déficit inv reporté 001</b>                |                   | <b>72 786,86</b>                    | <b>Excédent inv reporté 001</b>               |                   |                   |
| <b>CUMUL DEPENSES</b>  | <b>79 447,68</b>                              | <b>235 186,86</b> | <b>CUMUL RECETTES</b>               | <b>3 000,00</b>                               | <b>311 634,54</b> |                   |
| <b>RAR + PROPOSITIONS NOUVELLES</b>  |   | <b>314 634,54</b> | <b>RAR + PROPOSITIONS NOUVELLES</b> |   | <b>314 634,54</b> |                   |

RAR= Reste à Réaliser

**Renouvellement adhésion CAUE 2017 :** (votée à l'unanimité)

La Commune travaille régulièrement avec le service départemental de Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Corrèze. Il propose en conséquence de renouveler notre adhésion et de s'acquitter de la cotisation annuelle comme pour les années précédentes, d'un montant fixé pour 2017 à 150 €.

Après délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de renouveler pour 2017 son adhésion au CAUE.

**Cotisation à l'AMF et l'ADM19:** (votée à l'unanimité)

Le Maire propose de renouveler notre adhésion à l'Association des Maires de France (AMF) et à l'Association des Maires de Corrèze (ADM19) et de s'acquitter de la cotisation annuelle pour d'un montant fixé pour 2017 à 212,79 €.

Il est décidé de renouveler pour 2017 son adhésion à l'AMF et l'ADM19.

### Renouvellement adhésion Profession Sport Limousin 2017: (votée à l'unanimité)

Dans le cadre des activités périscolaire, la commune souhaite pouvoir bénéficier des interventions d'animateurs de Profession Sport Limousin. Ces interventions nécessitent d'adhérer à l'association Profession Sport Limousin.

Il propose en conséquence d'adhérer à Profession Sport Limousin et de s'acquitter de la cotisation annuelle, d'un montant fixé pour 2017 à 30 €. Il est décidé d'adhérer à ladite association.

### Opération promotionnelle relative au lotissement : (votée à l'unanimité)

Monsieur le maire précise que la dernière opération n'a toujours pas eu l'effet escompté, aucun lot a été vendu. Plusieurs contacts sont restés sans suite. Il est donc proposé de renouveler cette opération promotionnelle avec une réduction de 30 % du prix sur deux lots au choix sur l'ensemble du lotissement. Cette opération débutera le 1er mai 2017 pour une durée d'un an. Monsieur le maire propose, afin de maximiser les offres, de déposer cette offre en agence, sans exclusivité.

Il propose que :

- l'opération soit close à échéance ou dès la vente effective des deux lots.
- Les candidats seront inscrits par ordre d'arrivée, dès le 1er jour de l'opération sur un registre.
- L'inscription devra être concrétisée par la signature d'un compromis de vente dans un délai de 10 jours suivant la date d'inscription.
- Le candidat dont le compromis n'aura pas été signé dans les délais ne pourra plus bénéficier de cette offre.
- En cas de désistement, le choix du prochain sera fait par ordre de liste

Il est décidé de poursuivre cette opération promotionnelle selon les conditions ci-dessus.

### Conventions de servitude de passage d'une canalisation: (votée à l'unanimité)

Monsieur le maire précise que des travaux réalisés en 1987 sur les parcelles appartenant à M. VERGNE Jean et M. JALINIE Georges et qu'il n'a jamais été établi de convention de servitude de passage entre la collectivité et les propriétaires fonciers. Les employés municipaux entretenaient cet ouvrage et internaient donc sur des parcelles privées sans que des modalités d'interventions soient actées.

Il propose de régulariser cette situation, à savoir établir et signer une convention entre la municipalité d'une part, et M. VERGNE Guy et M. JALINIE Georges, d'autre part, il est donc proposé au conseil municipal de:

- donner pouvoir à M. COSTE Guy, maire adjoint de signer les conventions
- faire publier ces actes à la conservation des hypothèques
- régler les frais relatifs à cette régularisation
- donner pouvoir à M. BERNARDIE Jean-Pierre, maire, pour signer tous les actes administratifs nécessaires.

### Vote des taux de taxe 2017: (votée à 10 voix pour)

Les taux du foncier bâti et non bâti sont inchangés depuis 2009 et sont respectivement de 23.89 % et de 81%, la taxe d'habitation a augmentée de 0.65% depuis 2009, elle était en 2016 de 9,69%. Pour information, la moyenne départementale des taux en 2016 est de : taxe d'habitation = 18.56 %, foncier bâti = 22.85 %, foncier non bâti = 89.54 %.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à dix voix "pour", d'augmenter le taux des taxes de 0,5 %, et de les répartir sur la taxe d'habitation, cela porte la taxe d'habitation à 9,82 % et représente une recette supplémentaire pour la commune de d'environ 1134€. Les taux de taxes pour l'année 2017 s'établissent comme suit :

Taxe d'habitation : 9,82 % - Foncier bâti : 23,89 % - Foncier non bâti : 81,00 %

### Vote des subventions 2017 aux associations: (votée à l'unanimité)

Monsieur Le maire fait état au conseil municipal des demandes de subventions formulées par les associations communales et extra communales. Il est précisé que M. SOLEIHAVOUP, étant président d'association, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, l'attribution de subventions pour un montant de **7 711,80 €** inscrit à l'article 6574 du BP 2017 et réparti comme ci dessous :

| <u>Assoc. communales</u>   |                   | <u>Assoc, extra communales</u> |                 |
|----------------------------|-------------------|--------------------------------|-----------------|
| Anciens Combattants        | 310,00 €          | ADIL                           | 34,00 €         |
| Amicale Laïque             | 750,00 €          | Ass. dép. Anc. Combat.         | 31,00 €         |
| Sub except. ALD            | 300,00 €          | Biblio centrale                | 31,00 €         |
| ASD                        | 2 000,00 €        | F. O. L.                       | 20,00 €         |
| Boule Dampniacoise         | 450,00 €          | <i>Instance géronto</i>        | 445,80 €        |
| Chasse                     | 310,00 €          | ASP                            | 50,00 €         |
| Comité des Fêtes           | 750,00 €          | S. P. A.                       | 20,00 €         |
| Parents d'élèves           | 310,00 €          | U. S. E. P.                    | 20,00 €         |
| Restons Jeunes             | 550,00 €          | Pupilles Enseig. Public        | 20,00 €         |
| Ecole Dampniat             | 500,00 €          |                                |                 |
| Sub except. Marche st Jean | 300,00€           | ADAPEI                         | 20,00 €         |
| Nounou Family              | 50,00€            | APICEMH                        | 20,00 €         |
| Sub except aux assoc       | 200,00 €          | Croix blanche                  | 50,00 €         |
| <b>Total</b>               | <b>6 780.00 €</b> | Banque alimentaire             | 50,00 €         |
|                            |                   | Restaurants du cœur            | 50,00 €         |
|                            |                   | Femmes élues de Corrèze        | 20,00 €         |
|                            |                   | ODCV                           | 50,00 €         |
|                            |                   | <b>Total</b>                   | <b>931,80 €</b> |

## **Aliénations 2017, prix des cessions:** (votée à l'unanimité)

Le maire rappelle que les demandes M. LECAVELIER Eloi et Mme BLARY Céline et de M. ESPINASSE Jérôme, Mme FONBUSTIER Laëtitia et M et Mme BERNARDO Daniel ont reçu un avis favorable du commissaire enquêteur, le 20 février 2017.

Il précise que les parcelles concernées sont toutes en zone C de la carte communale, il précise également que les frais de géomètre, d'avis d'enquête publique et de notaire sont à la charge des demandeurs. En conséquence il est proposé au conseil municipal :

- de procéder aux aliénations de M. LECAVELIER Eloi et Mme BLARY Céline et de M. ESPINASSE Jérôme, Mme FONBUSTIER Laëtitia et M et Mme BERNARDO Daniel
- de fixer à **435 €** le montant de la vente par la commune à M. ESPINASSE Jérôme et Mme FONBUSTIER Laëtitia.
- de fixer à **680 €** le montant de la vente par la commune à M et Mme BERNARDO Daniel
- de fixer à **1238 €** le montant de la vente par la commune à M. LECAVELIER Eloi et Mme BLARY Céline
- d'autoriser le règlement des honoraires du commissaire enquêteur, pour un montant de **406,60 €** à la charge de la commune.

### **infos – infos – infos – infos – infos**

#### **ACCUEIL DE PERSONNE AGEE SUR LA COMMUNE**

Mme Marie RICHARD a été agréée par le Conseil Départemental pour l'accueil à temps complet, à son domicile, d'une personne âgée et/ou handicapée adulte.

#### **NOUVELLE ENTREPRISE SUR LA COMMUNE**

B.S.Solutions : Faux plafond, cloisons sèches et divers autres prestations pour collectivité, industrie et particulier.  
Siège social: Claredent 19360 Dampniat – Tel: 05 55 23 78 35 ou 06 21 00 38 89 – bs.solution@yahoo.com

#### **CARTE D'IDENTITE**

À compter du mardi 7 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont désormais traitées selon les mêmes modalités que les demandes de passeports biométriques, ce qui permet de la sécuriser. Son format demeure inchangé et elle reste gratuite (sauf en cas de perte).

Un dispositif de recueil des empreintes est installé dans certaines mairies. Seules ces 10 mairies de la Corrèze peuvent recevoir les demandes. Cette liste est publiée sur le site <https://ants.gouv.fr>

En Corrèze, les mairies équipées d'un dispositif de recueil sont au nombre de dix, à savoir Argentat-sur-Dordogne, Beaulieu-sur-Dordogne, Brive-la-Gaillarde, Egletons, Malemort, Objat, Treignac, Tulle, Ussel et Uzerche.

#### **RESULTATS ELECTIONS PRESIDENTIELLES de DAMPNIAT 2017**

**Présidentielles 1<sup>er</sup> tour:** Inscrits: **577** – Abstentions: **82** – Votants: **495** – Blancs: **9** – Nuls: **4** – Exprimés: **482**

Emmanuel MACRON: **118** - Jean-Luc MÉLENCHON: **106** - Marine LE PEN: **91** - François FILLON: **82** - Nicolas DUPONT AIGNAN: **27** - Benoît HAMON: **24** - Jean LASSALLE: **12** - Philippe POUTOU: **11** - Nathalie ARTHAUD: **5** - François ASSELINEAU: **5** - Jacques CHEMINADE: **1**

**Présidentielles 2<sup>ème</sup> tour:** Inscrits: **577** - Votants: **486** - Blancs: **50** - Nuls: **27** - Exprimés: **409** - Macron: **252** - Le Pen: **157**

#### **RAPPEL SUR LE BRUIT**

L'arrêté préfectoral du 24 novembre 1999 précise :

**Article 19 :** Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitations, des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

**Article 20 :** Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, **les travaux de bricolages et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivant :** Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

#### **HORAIRE ETE MAIRIE ET AGENCE POSTALE**

##### **Du 10 au 21 juillet 2017**

Lundi 10 et 17 juillet : fermée - Mardi 11 et 18 juillet: 9h00 à 11h30 et 17h00 à 19h00 - Mercredi 12 et 19 juillet: fermée

Jeudi 13 et 20 juillet: 9h00 à 11h30 et 14h00 à 16h00 - Vendredi 14 juillet : fermée férié - Vendredi 21 juillet : 9h00 à 11h30

**Du 7 au 18 août 2017 :** Ouvert du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00, fermée le 15 août.

#### **PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

La Plan Local d'Urbanisme de notre commune est arrivé à sa phase d'élaboration du pré-zonage. La réunion de présentation du diagnostic aux personnes publiques associées aura lieu tout début juillet. Début septembre présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) aux personnes publiques associées, présentation et validation du PADD en Conseil Municipal puis enfin présentation en réunion publique à la salle des fêtes. Ce qu'il faut d'ores et déjà retenir : sur notre carte communale, nous avons une trentaine d'ha constructibles, nous n'aurons plus droit qu'à une dizaine d'ha. Le PLU ne sera applicable que d'ici une année, notre carte communale actuelle est donc encore pendant cette durée...

#### **TRANSPORT SCOLAIRE**

Inscription auprès du Conseil Départemental dès la sortie de Juillet en précisant l'adresse domiciliaire avec le point de montée à l'aller et de descente au retour.

## POINT TRAVAUX

Travaux voirie prévus 3<sup>ième</sup> trimestre de cette année sur tronçon de V C 4 à la Renaudie, sur tronçon de V C 12 à la Vaurie, sur tronçon de V C 7 à Fontgrande, sur tronçon de V C 14 à la Jubertie et sur tronçon V C 30 au hameau des Clèdes, l'ensemble pour un montant de 60 641€ TTC.

La sous-commission départementale de sécurité et panique a validé le 15 mai dernier les travaux d'accessibilité pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR) au niveau des locaux associatifs au stade ainsi que l'accès à la salle du presbytère, courant 3<sup>ième</sup> trimestre pour un montant de 14 625€ TTC.

Nous envisageons de rafraîchir la salle des mariages (également salle du conseil municipal) pour un montant estimé de 1820€ TTC, ainsi que la salle des fêtes (en attente de devis)

Travaux de renforcement et renouvellement de micro signalisation, renforcement des marquages au sol de la signalisation routière.

Elaboration d'un plan d'adressage des rues sur l'ensemble des hameaux de la commune.

Poursuite des travaux autour du stade, aménagement de plate-formes destinées au stationnement des véhicules.

## CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DE LA CROIX ROUGE

En vertu de la loi du 7 août 1991(art 3 alinéa 1) la Croix Rouge Française entreprendra une campagne de sensibilisation auprès des habitants de Dampniat du 17 juillet au 12 août, entre 10h00 et 20h00 du lundi au vendredi et de 10h00 à 18h00 le samedi.

Les personnels seront clairement identifiables par un badge et des vêtements aux couleurs de la Croix Rouge Française.

Cette campagne vise à sensibiliser les personnes sur les missions de l'association et permettre aussi de trouver de nouveaux soutiens, mais ne fera, en aucun cas, l'objet de quête en espèces ou en chèques.

## RECENSEMENT DE LA POPULATION

Recensement de la population de notre commune. La collecte débutera mi-janvier pour se terminer mi-février 2018.

Nous recherchons 2 personnes sur la commune pour effectuer ce recensement, ce travail est rémunéré, les candidats doivent avoir une bonne connaissance de la commune et posséder une parfaite maîtrise de l'outil informatique.

Les personnes intéressées devront s'inscrire en mairie avant le 17 novembre 2017.

## ETAT CIVIL 2016

### Ils sont nés

Le 19 avril Lily-Rose JUBERTIE

Le 20 avril Manon GOUDOUR

Le 02 juillet Inès NAVES (POMPIER)

Le 10 juillet Lyson JOSSET

Le 02 aout Clément CONSIGNY

### Ils nous ont quittés

Le 4 avril Jean LECAVELIER

Le 16 mai René HILAIRE

Le 24 mai Marguerite JUGIE

Le 27 mai Lucienne LEBEGUE

Le 19 juin Pierre VIALLE

Le 4 juillet Marie Antoinette PUYDEBOIS

Le 18 Juillet Renée FAYE

Le 11 aout Martine FOURNIER

Le 23 aout Roger JAVERNAUD

Le 12 septembre Quentin JOSSE

Le 8 septembre René GINEZ

### Ils se sont unis

Le 04 juin Céline DUQUESNE et Eric DELORME

Le 06 aout Sandrine TURLAN et Peter DESMAZE

## AGENDA DES PROCHAINES ACTIVITES

- Dimanche 11 juin, premier tour des élections législatives.
- Samedi 17 juin, Marché de Saint Jean sur la place de l'église de 17h à 23h. Ce marché se fait en collaboration avec les 5 associations suivantes : Marché de St Jean, Comité des fêtes, Boule Dampniacoise, Société de chasse et ASD.
- Dimanche 18 juin, second tour des élections législatives.
- Jeudi 22 juin, Belote et tarot au presbytère de 14h à 18h par le Club Restons Jeunes.
- Dimanche 25 juin, Repas d'été au restaurant l'Amuse-Bouche à Ussac, par le Club Restons Jeunes.
- Vendredi 30 juin, Fête de l'école et grillades en soirée dans la cour par l'Association des Parents d'Elèves.
- Vendredi 30 juin à partir de 22h plate-forme pétanque au stade, traditionnel feu de St Jean (Comité des Fêtes)
- Vendredi 7 juillet à 20h, Concert d'été de la chorale De Si De La à la salle des fêtes par l'Amicale Laïque de Dampniat
- Samedi 8 juillet à 21h 10ème Concert aux Champs à l'église (piano et harmonium d'art) par l'Amicale Laïque de Dampniat
- Jeudi 20 juillet à 11h, Commémoration à la stèle Chabrerie route d'Aubazine, puis vin d'honneur à la salle des fêtes.
- Mercredi 30 aout, 92<sup>ième</sup> édition des ISDE organisée par la fédération internationale de motocyclisme (cette manifestation a déjà eu lieu sur notre commune en 2001)
- Fête votive du 11 au 13 août :
  - . Vendredi 11 août à 20h au stade, Course pédestre les Foulées Dampniacoises le, 10 km, par le comité des fêtes.
  - . Samedi 12 août au stade à 20h, Repas champêtre en plein air, par le comité des fêtes.
  - . Dimanche 13 août, concours de pétanque en doublette à 14h au terrain de pétanque, par la Boule Dampniacoise.

***Nous vous souhaitons de BONNES VACANCES ESTIVALES***